

Direction des jurys de l'enseignement secondaire

Rue Adolphe Lavallée 1 - 1080 Bruxelles

Courriel : jurys@cfwb.be

Téléphone: 02-690.8586

RESULTATS DES EPREUVES DU JURY PARAMEDICAL préparatoire donnant accès aux études bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux (Bachelier)

Cycle 2021-2022/1

Règles de délibération [article 20 du décret 27-10-2016]

« **Article 20.** –

§ 1er. *Obtient l'attestation de réussite de l'épreuve préparatoire conduisant aux études menant à l'obtention des diplômes de bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux ou conduisant aux études d'infirmier(ère) hospitalier(ère) et d'infirmier(ère) hospitalier(ère) - orientation santé mentale et psychiatrie, le candidat qui a obtenu au moins 50 % des points dans chacune des branches et au moins 60 % des points pour l'ensemble.*

§ 2. *Est ajourné, le candidat qui, ayant présenté l'ensemble des examens d'un cycle d'examens :*

1° a obtenu moins de 60 % du total des points attribués à l'ensemble des matières ;

2° le candidat qui a obtenu moins de 50 % dans une ou plusieurs matières ».

Les résultats et les dispenses obtenues se trouvent à la suite de ce document

Relevés de notes et attestations

Un relevé de notes sera envoyé par courrier postal à tous les candidats dans les jours qui suivent la publication des résultats. Une attestation de réussite sera jointe à ce relevé de notes pour les candidats ayant réussi les épreuves.

L'attestation officielle sera envoyée par courrier postal à une date ultérieure.

Si vous constatez des anomalies dans vos résultats, veuillez nous en informer en nous envoyant un e-mail à l'adresse : jurys@cfwb.be

Demande de copie des épreuves

Toute demande de copie d'examen écrit est introduite, par e-mail, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la publication des résultats de l'épreuve. La procédure est payante (0,10€/face).


Les copies des examens vous seront envoyées dès que possible. Le délai pourra toutefois varier en fonction du nombre de demandes reçues.

Mode d'introduction, d'instruction et de résolution des plaintes des candidats relatives à des irrégularités dans le déroulement des examens [article 21 du décret du 27-10-2016]

Toute plainte relative à une quelconque irrégularité dans le déroulement des examens est dûment motivée et introduite au plus tard dans les 10 jours qui suivent la publication des résultats de l'épreuve.

Dans les 14 jours ouvrables suivant la réception de la plainte, l'instance de recours statue par décision formellement motivée et notifiée au(x) plaignant(s) par pli recommandé ou par voie électronique.

Cette instance de recours est habilitée uniquement à constater des irrégularités éventuelles dans le déroulement des examens et sa décision ne se substitue pas à celle du jury. Si l'irrégularité est retenue par l'instance de recours, le jury prendra une nouvelle décision en tenant compte de cette irrégularité dans la délibération.

 **Afin de garantir un traitement optimal de votre plainte, nous vous invitons à privilégier la voie électronique en vue de l'introduire.** Si toutefois ce mode d'introduction de plainte ne vous convient pas, nous vous invitons à la déposer sur place contre accusé de réception d'un agent de la Direction des jurys de l'enseignement secondaire ou de nous la faire parvenir par courrier **recommandé** à l'adresse suivante :

Direction des Jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée 1
1080 Bruxelles

Les résultats sont publiés sur le site internet le mardi 24 août 2021.

En conséquence, le délai maximal pour introduire une plainte est fixé au vendredi 3 septembre 2021.

2021 - 2022 / 1

Bachelier

/

Type d'inscription Note Cycle dispense

Matricule : 5420211064342

Français	Inscrit	10	/
Mathématique	Inscrit	15,5	2021-2022/1
Biologie	Inscrit	14,5	2021-2022/1
Chimie	Inscrit	11	/
Physique	Inscrit	10	/
/			

Décision : Réussite

Matricule : 5420181007547

Français	Inscrit	0	/
Mathématique	Inscrit	0	/
Biologie	Inscrit	0	/
Chimie	Inscrit	0	/
Physique	Inscrit	0	/
/			

Décision : Ajournement

Matricule : 5420191036391

Français	Dispensé	15	2020-2021/2
Mathématique	Inscrit	13,5	2021-2022/1
Biologie	Dispensé	15	2020-2021/2
Chimie	Inscrit	13,5	2021-2022/1
Physique	Inscrit	12	2021-2022/1
/			

Décision : Réussite